

Règlement Zone 14 et + 2021

Association Cantojeunes
9, place du Champ de Foire- Pouancé
49420 Ombrée d'Anjou
0241615381/ 0684721992



Pourquoi une Zone 14+ ? :

Cantojeunes ouvre son accueil aux jeunes de 11 à 17 ans, mais force est de constater que les jeunes qui fréquentent l'association sont principalement les 11-13 ans (collégiens).

Nous souhaitons donc proposer un accueil plus adapté, réservé exclusivement aux jeunes de 14 ans et +.

Modalités d'inscription :

Chaque année, lors de la première inscription à la Zone 14+, la fiche d'inscription annuelle, la fiche sanitaire de liaison et ce règlement sont systématiquement remis au jeune et à sa famille. Les fiches (d'inscription et de liaison) ainsi que le règlement sont à ramener signés au plus tard le jour de la première présence avec la cotisation annuelle et individuelle de 2€.

La Zone accueille les jeunes à partir de 14 ans **révolus**, elle est ouverte à toutes et tous sans distinction de catégorie sociale ou de nationalité.

Implantation :

La Zone 14+ est implantée dans des locaux municipaux mis à disposition de l'association, à la même adresse que le siège social, c'est-à-dire au 9, place du Champ de Foire à Pouancé.

Dates et horaires :

Le lancement de la Zone 14+ s'effectuera durant les vacances d'hiver 2021.

Le jeudi 25 février et le mercredi 3 mars, l'association ouvrira ses portes exclusivement aux jeunes de 14 ans et +, à partir de 12h30 et ce jusqu'à 17H, en libre accès.

L'association proposera à nouveau cet espace aux vacances d'avril, puis tous les vendredis soirs de 16h30 à 22H, du mois de juin au mois de décembre (excepté en août).

Organisation :

L'accès à la Zone 14+ est libre et gratuit (sauf en cas d'activité exceptionnelle ou sortie).

Un animateur référent sera présent dans les locaux pour guider les jeunes dans cet espace et être à l'écoute de leurs propositions.

Une fois la fiche d'inscription, la fiche sanitaire et le règlement signés remis lors de la première participation, les jeunes peuvent avoir accès à la Zone librement ; ils peuvent venir et repartir à l'heure qu'ils souhaitent. Pour cela, l'accord du responsable légal devra obligatoirement être mentionné sur la fiche d'inscription et les jeunes devront prévenir l'animateur de leur départ.

Tout incident survenu avant ou après la prise en charge par l'animateur relève de la responsabilité des familles, notamment lors des déplacements des jeunes. Aussi, l'animateur présent sur la Zone veillera à ce que les jeunes ne fassent pas d'aller-retours incessants sans raison valable.

Dans le local, seront à disposition des jeunes :

- L'espace cuisine pour préparer et/ ou réchauffer leur repas
- Une connexion Internet+ PC+ enceinte bluetooth
- Un barbecue, lorsque la météo le permettra
- L'ensemble des jeux présents

L'association ne propose pas de navette Blablado'bus pour aller chercher et ramener les jeunes dans leur commune.

Responsabilité

Afin de conserver une vie collective harmonieuse, nous demanderons aux jeunes:

- De se respecter les uns les autres et de respecter l'animateur présent
- De maintenir le local propre et rangé
- De respecter le matériel mis à leur disposition ; aucun vol ou dégradation volontaire ne sera toléré
- D'adapter leur comportement au lieu ; on ne court pas, ne crie pas, etc.
- De respecter le voisinage ; le bruit devra être modéré notamment aux abords du local

Des sanctions pourront être mises en place en cas de non-respect de ces différentes règles.

La sécurité

La vitesse en deux roues aux abords du local devra être réduite afin d'éviter tout accident. Le stationnement des cyclomoteurs et des vélos pourra se faire dans la cour, derrière le local.

Utilisation d'objets personnels

Chaque jeune est responsable de son matériel personnel. En cas de perte, de vol ou de détérioration, la responsabilité de l'association et celle de l'animateur ne pourront être engagées.

La consommation d'alcool et de tabac
ou tout autre produit illicite est interdite
au sein du local et à ses abords.

Mme, Mr

.....

Représentant(s) légal (aux) de

.....

atteste(nt) avoir pris connaissance du
règlement de fonctionnement et
s'engage(nt) à le respecter

Date et signature(s) du/ des
représentant(s) légal(aux) :

Je soussigné (nom et prénom du jeune
participant)

.....

Atteste avoir pris connaissance du
règlement de fonctionnement et
m'engage à le respecter

Date et signature du jeune :